

Règlement intérieur : Jury d'attribution des contrats doctoraux EDSP2

(adopté en Conseil EDSP2 du 22/01/2026)

- 1- Calendrier du concours
- 2- Les grands domaines et les spécialités de doctorat
- 3- Le jury
- 4- Le doctorant observateur
- 5- Rôle des représentants des grands domaines et des référents de spécialités
- 6- Réunion de présélection des candidats en vue des auditions
- 7- Auditions
- 8- Délibérations du jury

1- Calendrier du concours

Les dates des deux journées d'audition, ainsi que le calendrier du concours, sont validés au Conseil de l'EDSP2 de décembre. Ces informations sont ensuite communiquées aux directions de laboratoire (pour diffusion en interne), aux responsables des grands domaines de l'EDSP2, et affichées sur le site web du doctorat.

Le calendrier est établi annuellement comme suit :

Mai	Validation de la composition du jury du concours et du doctorant-observateur par le Conseil EDSP2
Remontée des intentions de candidature auprès des responsables des 3 grands domaines de l'ED	
Mi-juin	Date limite de dépôt dans Adum des dossiers de candidature
Dernière semaine juin	Réunion de présélections des candidatures en vue des auditions Point sur l'organisation du concours
Le lendemain	Mail aux candidats : fin ou poursuite du concours Mail aux membres du jury : dossiers des candidats à auditionner
Auditions Juillet	1 ^{ère} quinzaine de juillet sur 2 jours consécutifs Audition des candidats Délibérations du jury

Communication des résultats (mail aux candidats, affichage sur le site web)

2 - Les grands domaines et les spécialités de doctorat

Un responsable par grand domaine est désigné par la direction de l'EDSP2 pour la durée du contrat quinquennal.

Les 3 grands domaines ainsi que les spécialités (et les options) de l'EDSP2 sont présentés ci-dessous :

Domaine « Sciences de la société »

Ethnologie, option anthropologie sociale et culturelle
Sociologie
Science Politique
Science Politique Option Economie politique

Domaine « Sciences humaines »

Langage, Langues, Cultures, Société

Psychologie

Sciences de l'éducation et de la formation

Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Sciences cognitives et ergonomie Option Ergonomie

Sciences cognitives et ergonomie Option Sciences cognitives

Domaine « Santé publique- Pharmacologie »

Pharmacologie Option Pharmaco-épidémiologie, Pharmacovigilance

Santé publique Option Biostatistique

Santé publique Option Epidémiologie

Santé publique Option Informatique et Santé

Santé publique Option Intervention et économie de la santé

3 - Le jury

Composition

Le jury est composé des enseignants-chercheurs et chercheurs élus au Conseil de l'EDSP2 et de la direction de l'EDSP2 (le directeur et les deux directeurs-adjoints).

Le jury est ainsi composé de 5 membres de chaque grand domaine de l'EDSP2 (15 votants), et du directeur de l'EDSP2 désigné en qualité de Président du jury (non votant).

En cas d'indisponibilité d'un élu aux dates des auditions, le directeur de laboratoire auquel est rattaché l'élu propose à la direction de l'EDSP2 un enseignant-chercheur ou chercheur statutaire de son laboratoire, de la même discipline que l'élu, et titulaire de l'HDR ou de l'autorisation à l'inscription à l'HDR ou de l'ADT. Les membres remplaçants ne doivent pas proposer de candidats l'année où ils participent au jury.

La composition du jury est entérinée lors du Conseil de l'ED du mois de mai.

Fonctionnement

Les membres du jury sont obligatoirement présents lors des deux journées d'audition.

Ils participent également à la réunion de présélection des candidatures avec les responsables des trois grands domaines de l'EDSP2.

A l'issue de la réunion de présélection des candidats en vue des auditions, le jury reçoit par mail :

- Le programme des journées d'audition
- Le planning des auditions
- Les dossiers des candidats
- Le tableau de synthèse des candidatures

- La grille d'évaluation des candidats
- Le formulaire de déclaration personnelle relative aux liens et conflits d'intérêts (à renvoyer à l'EDSP2 avant les auditions).

Grille d'évaluation :

- Le jury dispose d'une grille de notations commune comportant les rubriques suivantes : Parcours antérieur ; Projet écrit ; Prestation orale
- Les membres du jury complètent les 2 premières rubriques avant les auditions.
- La 3^{ème} rubrique est complétée lors des auditions. L'EDSP2 ne recueille pas les notations. Pour chaque membre, les notations servent de base pour procéder aux votes et pour les discussions/délibérations.

Les membres sont tenus au secret des délibérations du jury. Les documents/modèles sont annexés au présent document.

4 - Le Doctorant observateur

Désignation

Chaque année, les représentants des doctorants élus au Conseil de l'EDSP2 s'organisent pour que l'un d'entre eux se propose en qualité de doctorant observateur.

Cette proposition est entérinée par le Conseil de l'EDSP2.

Il n'est pas membre du jury mais son nom et sa qualité d'observateur sont ajoutés à la liste des membres du jury.

Rôle

Il observe le déroulement du concours de l'EDSP2 dans ses phases d'audition des candidats et de délibérations du jury.

Il n'intervient pas pendant les auditions et les délibérations du jury et n'a ni voix consultative, ni voix délibérative.

Comme les membres du jury, il est tenu au secret des délibérations du jury.

Il restitue ses observations en Conseil de l'EDSP2. Lors du conseil de décembre suivant le concours, un point est consacré à une discussion sur les conditions de déroulement du jury (pertinence des procédures mises en œuvre, équité des candidats, etc.). Le cas échéant, des ajustements/modifications sont proposés et validés lors de ce conseil. Le doctorant observateur participe à ce débat.

5 - Rôle des représentants des grands domaines et des référents de spécialités

Les responsables des grands domaines mettent en place leur propre calendrier (en cohérence avec le calendrier du concours), pour organiser avec les référents de spécialités de doctorat, la remontée des intentions de candidature.

Les responsables des grands domaines ont donc pour mission :

- De collecter et synthétiser les candidatures de l'ensemble du domaine qu'il représente ;
- D'interagir avec les référents de spécialités pour organiser cette remontée d'information ;
- De s'assurer de l'équité des procédures mises en œuvre par l'ensemble des spécialités de leur domaine ;
- D'en présenter la synthèse lors de la réunion de présélection.

Avant la réunion de présélection, les responsables des grands domaines communiquent à l'EDSP2 (edsp2@u-bordeaux.fr) leur liste de candidats pour vérification des candidatures dans Adum.

Le responsable du domaine santé Publique organise également la présélection des candidats pour le concours du Réseau Doctoral en Santé Publique de l'EHESP.

Les référents de spécialités ont pour mission :

- D'organiser (avec l'ensemble des collègues de la spécialité concernée) la sélection des candidatures ;
- De communiquer au responsable du grand domaine les résultats du processus de présélection, ainsi que l'ensemble des procédures mises en œuvre pour collecter et valider (voire classer) les candidatures retenues.

Les responsables de grands domaines et les référents de spécialité sont indiqués ci-dessous :

Domaine « Sciences de la société » : Responsable Antoine Roger

Ethnologie, option anthropologie sociale et culturelle : Référente Isabelle Gobatto
Sociologie : Référent Pascal Ragouet
Science Politique : Référent Antoine Roger

Domaine « Sciences humaines » : Responsable Bruno Quintard

Langage, Langues, Cultures, Société : référente Martine Derivry
Psychologie : Référente Stéphanie Mathey
Sciences de l'éducation et de la formation : Référent Luc Robène
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : Référent Fabien Sabatier
Science cognitives : Référent Bernard N'Kaoua

Domaine « Santé publique- Pharmacologie » : Responsable Cécilia Samieri

Santé publique : Référente Hélène Jacqmin-Gadda

Pharmacologie : Référent Antoine Pariente

6 - Réunion de présélection des candidats en vue des auditions

Lors de la réunion de présélection des candidats, chaque responsable de grand domaine présente sa synthèse des candidatures. Au maximum 30 candidats (10 par domaine) sont retenus pour les auditions.

La réunion a également pour objet de rappeler les modalités de fonctionnement du jury.

Le responsable du Grand domaine Santé publique-Pharmacologie présente en plus sa synthèse des candidatures et les noms des candidats présélectionnés au concours RDSP (selon les années et les directives du RDSP, de 1 à 3 candidats par école doctorale).

7- Auditions

Un dossier (format papier) est remis à chaque membre du jury. Il comporte :

- Le programme des journées d'audition
- Le planning des auditions
- Le tableau de synthèse des candidatures (données complétées/notes M2)

Les membres du jury apportent leur ordinateur portable notamment pour réaliser le vote en ligne lors de la délibération.

La journée s'ouvre par un rappel du règlement par le président. Ce dernier fait également état des déclarations personnelles relative aux liens et conflits d'intérêts renseignés par les membres du jury.

Format des auditions

Les candidats ouvrent leur PPT présent sur l'ordinateur portable de l'EDSP2 et signe la liste d'émargement.

Exposé du candidat : 10 minutes

Questions/réponses candidat/jury : 10 minutes. Les questions des membres du jury sont concises et neutres (pas d'élément de jugement). Le ton est bienveillant.

Après chaque audition (hors présence du candidat), le Président du jury pose les deux mêmes questions aux membres du jury des domaines concernés (8 minutes au maximum). Question 1 : pertinence de l'exposé ; Question 2 : pertinence des réponses du candidat.

Les membres ayant un lien ou conflit d'intérêt ne sont pas autorisés à prendre la parole.

8 - Délibérations du jury

La délibération comporte un vote, suivi d'une délibération, d'un second vote (si nécessaire) et de l'établissement des listes complémentaires.

Vote

Un vote par jugement majoritaire est réalisé en ligne

Le lien de vote est envoyé aux membres du jury juste avant les délibérations

L'évaluation des candidats se fait à l'aide d'une échelle en 5 catégories : Excellent, Très bien, Bien, Passable, Insuffisant

Le jury accède aux résultats du vote une fois que la totalité des membres a voté.

Ce premier vote permet d'identifier les candidats retenus (considérés comme excellents par le jury) ainsi que les candidats que le jury ne souhaite pas retenir lors de l'étape suivante de délibération.

Délibération

La délibération porte sur les candidats restants (à l'issue du vote). Chaque candidature restante fait alors l'objet d'une discussion (2 min) par les membres du jury (à l'exception des membres en conflit d'intérêt).

Pour chaque candidat :

- un document de synthèse (parcours du candidat) est projeté et sert de support à la discussion.
- les deux mêmes questions (portant sur le document écrit, et la prestation orale) sont posées par le président et discutées par le jury.

La délibération s'engage alors pour retenir le nombre de candidats nécessaire (hors liste complémentaire). L'excellence des candidats reste le principal critère de sélection. L'équilibre des grands domaines/disciplines est discutée uniquement lorsque les candidats sont jugés de niveau équivalent par le jury.

Second vote (si nécessaire)

En l'absence de consensus, un second vote (vote traditionnel, sur papier et à bulletin secret) permet de sélectionner les lauréats restants. Chaque membre reporte, sur un bulletin, le nom des candidats qu'il souhaite retenir (le nombre de candidats correspond au nombre de contrats restant à pourvoir). La liste principale est ainsi constituée avec ordre de classement.

Liste complémentaire

Trois listes complémentaires (une par grand domaine), avec ordre de classement, sont établies. Si un candidat de la liste principale refuse le contrat doctoral proposé, selon son grand domaine le financement libéré est proposé au 1^{er} candidat de la liste complémentaire du même grand domaine. Les classements des candidats sur listes complémentaires sont établis par le jury à partir du classement réalisé à l'issue des votes.

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné-e, (Prénom NOM).....

Déclare sur l'honneur :

- ☐ n'avoir aucun lien avec les candidats sélectionnés au concours « **contrats doctoraux EDSP2** »
- ☐ avoir un ou des lien(s) d'intérêt avec le ou les candidat(s) suivant(s)¹ :

Nom du candidat	Prénom	Nature du lien <i>Choisir dans le menu déroulant la nature du lien avec le candidat en cause</i>
		Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.

Je m'engage à respecter le principe d'impartialité exigeant que, lorsqu'un membre du jury a avec l'un des candidats des liens, tenant à la vie personnelle ou aux activités professionnelles, qui seraient de nature à influencer sur son appréciation, ce membre doit **s'abstenir** de participer aux interrogations et aux délibérations concernant le candidat lors de la **phase des auditions**.

Date :

Signature :

Déclaration sur l'honneur

Grille indicative d'aide à la détection de situations de partialité à disposition des membres du jury du concours EDSP2

Nature des liens

Liens familiaux

Un membre du jury a l'obligation de s'abstenir de participer aux interrogations et délibérations relatives à un candidat avec lequel il a des liens, du fait de la vie familiale, de nature à influencer sur son appréciation. Ainsi, les parents, frères et sœurs ou alliés des candidats ne doivent pas prendre part aux travaux des comités de sélection. Il s'agit d'une présomption quasi-irréfragable de partialité (CE 10 février 1922, *Sieurs Aldeguer et Branlière*, père d'un candidat).

Liens affectifs/intimes

Le simple fait, pour un membre du jury, de connaître un candidat n'est pas en soi une atteinte au principe d'impartialité. Toutefois, un membre du jury a l'obligation de s'abstenir de participer aux interrogations et délibérations relatives à un candidat avec lequel il a des liens, du fait de la vie personnelle, de nature à influencer sur son appréciation, voir par exemple : ancien mari d'une candidate (CE 10 févr. 1995, n° 109204, *Mme Perrin*).

Lien professionnels

En ce qui concerne l'existence de liens professionnels entre un membre du jury et un candidat, il conviendra de se livrer à une appréciation in concreto de la situation.

Au regard des candidatures reçues, il convient d'analyser la nature des liens éventuels avec les candidats et les candidates dans une démarche d'auto-évaluation	
A - Liens familiaux	
Avoir un lien proche de parenté avec un candidat ou une candidate	☐
B- Liens professionnels	
Avoir été directeur/directrice du mémoire de master	☐
Etre le directeur de thèse	☐
Etre responsable du laboratoire	☐
Etre responsable ou membre de l'équipe Interne, d'un projet collaboratif ou d'un axe de recherche	☐
C - Liens affectifs/intimes	
Avoir ou avoir eu dans une période récente des liens Intimes, affectifs et/ou personnels avec un candidat ou une candidate	☐

Grille d'évaluation

Les membres du jury complètent les 2 premières rubriques avant les auditions.
La 3ème rubrique est complétée lors des auditions.

L'EDSP2 ne recueille pas les notations.

Pour chaque membre, les notations servent de base pour procéder au 1er vote et pour les discussions/délibérations.

passage	Nom Prénom	Parcours antérieur	Projet écrit	Prestation orale	Evaluation globale				
		A+, A, B, C, D	A+, A, B, C, D	A+, A, B, C, D	Excellent	Très bon	Bon	Passable	Insuffisant
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20	...								